

COMMUNE DE WIMMENAU



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE du 05 septembre 2014

Présents : MM. Mmes : RUCH Marc - DEININGER Yves - HETZEL Valérie - HUCKENDUBLER René - BEYER Nathalie - DORSCHNER Adrien - GRAFF Cornélia - HARRER Rémy - SAND Gilbert - SCHILL Emmanuelle - Mme SCHMITT Dominique - M. SCHMITT Dominique - STENGER Simone - TRUNK Claude.

Absente excusée : PFISTER Monique (procuration à Nathalie BEYER)

ORDRE DU JOUR :

- 1°) Approbation compte-rendu du 08 juillet 2014
- 2°) Transfert du pouvoir de police
- 3°) Rénovation du réseau des Sous-Préfectures
- 4°) Demande de subvention
- 5°) Régime des aides à l'électrification rurale
- 6°) Echange terrain
- 7°) Location chasse - Commission communale de la chasse
- 8°) Messti - tarifs
- 9°) Divers

Décisions prises :

1°) **APPROBATION COMPTE-RENDU DU 08 JUILLET 2014**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, approuve le compte-rendu de la séance du 08 juillet 2014.

2°) **TRANSFERT DU POUVOIR DE POLICE**

VU l'article L.5211-9-2 du code général des collectivités territoriales qui prévoit le transfert de plein droit de certains pouvoirs de police du maire au président d'un EPCI ;

Considérant que la commune de WIMMENAU est membre de la Communauté de Communes du Pays de La Petite Pierre ;

Considérant que la Communauté de Communes du Pays de La Petite Pierre est

compétente en matière :

- d'habitat
- de voirie ;

Considérant que dans un délai de 6 mois suivant la date de l'élection du président de l'établissement public de coopération intercommunale, les maires des communes membres peuvent s'opposer, dans les domaines cités ci-dessus au transfert de droit des pouvoirs de police ;

le Conseil Municipal autorise le Maire à prendre l'arrêté de refus de transfert du pouvoir de police.

3°) RENOVATION DU RESEAU DES SOUS-PREFECTURES

Le Conseil Municipal prend acte du projet de rénovation du réseau des sous-préfectures dans les départements du Bas-Rhin, Haut-Rhin et de la Moselle avec effet du 01 janvier 2015 et n'a pas de remarque à formuler.

4°) DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 550 € à l'Association « Les Moustiques » de WIMMENAU.

5°) REGIME DES AIDES A L'ELECTRIFICATION RURALE

Vu l'article 2 du décret n° 2013-46 du 14 janvier 2013, le Conseil Municipal demande le maintien de la totalité du périmètre de la commune de WIMMENAU en régime urbain d'électrification. Aussi conformément aux dispositions de l'article 2 du décret du 14 janvier 2013 relatif aux aides pour l'électrification rurale, le Conseil municipal autorise le Maire à demander au Préfet de soustraire notre commune, en sa qualité d'autorité organisatrice du réseau public de distribution d'électricité, du bénéfice du régime des aides à l'électrification rurale.

6°) ECHANGE TERRAIN

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'échange de terrains comme suit :

Lot apporté par la SCI 2 G représentée par M. Gaétan GRIESS :

Adresse : chez Mme Claudine KAUFFMANN - 6 rue de la Faisanderie 67330 BOUXWILLER

- parcelles section 03 n° 634 - 635 - 636 et 638 d'une contenance de 0,55 ares

Lot apporté par la Commune de Wimmenau :

- parcelle section 03 n° 639 d'une contenance de 1,09 ares.

Cet échange aura lieu sans soulte. Les frais d'actes sont à la charge de la SCI 2G.

7°) LOCATION CHASSE - COMMISSION COMMUNALE DE LA CHASSE

Période de location 2015-2024

A. CONSULTATION DES PROPRIETAIRES FONCIERS

Vu le résultat des consultations précédentes, le Conseil Municipal renonce au produit de la chasse et décide la répartition aux propriétaires fonciers proportionnellement à la contenance cadastrale comprise dans le lot affermé.

B. COMMISSION DE CHASSE

Le Conseil Municipal désigne M. Gilbert SAND et M. Dominique SCHMITT membres de la commission consultative communale de la chasse présidée par le Maire de la Commune.

8°) MESSTI - TARIFS

Le Conseil Municipal décide de revoir la tarification du droit de place pour le messti 2014.

Le montant des droits de place pour l'année 2014 se répartit donc comme suit :

- manège :	77,50 €
- boutiques :	2,32 € le mètre linéaire
- trampoline :	25,00 €.

9°) DIVERS

- La réunion de la commission « fleurissement » est fixée au mercredi 10 septembre 2014
- La fête de Noël des personnes âgées a été abordée. Elle aura lieu le 14 décembre 2014 à la salle polyvalente.
- Les problèmes de qualité de réception sur certaines chaînes du réseau câblé ont été évoqués. Il sera redemandé à l'entreprise Fischer de trouver rapidement des solutions.

Wimmenau, le 12 septembre 2014
Le Maire
Marc RUCH